



Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications est chargée de veiller à la conformité technique des équipements et services de télécommunications des opérateurs par rapport aux exigences et normes prévues par la réglementation.

Missions: [Contrôle technique](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/controle-techniques-des-frequences#comment-0>